

QUAND LES MOTS TRAHISSENT LA PENSÉE...

Laurette Wittner

docteur en urbanisme Laboratoire RIVES (ENTPE)

UMR CNRS 5600 Pierre-Jean Dutey – Université Lyon I

La ville, dense et incontrôlable, fait peur. C'est cette certitude qui nous réunit lors de ce colloque. Elle est en effet considérée comme le lieu cardinal de tous les dangers. Dans la géographie de cette peur, nous nous focaliserons dans ce qui suit sur l'un en particulier des dangers présumés de la ville, doté d'une intéressante singularité dialectique : tout en étant source de malaise et d'inquiétude il est simultanément considéré comme une qualité dans les discours politiques, et soutenu par deux lois qui essaient de l'imposer. Dans son versant noir il s'appellera *promiscuité* ; son versant positif sera nommé *mixité sociale* et souhaité au nom de la solidarité nationale. Le dictionnaire¹ définit la promiscuité en ces termes : du latin *promiscuus* « mêlé » ; 1^{er} sens : assemblage d'individus très différents dont la réunion a un caractère disparate ou contraire aux bienséances ; 2^{ème} sens : situation d'une personne soumise à des voisinages nombreux et désagréables. La mixité, quant à elle, sera définie comme le caractère de ce qui est mixte, c'est à dire formé d'éléments de nature différente. La nature de l'un et de l'autre est donc bien congruente, sinon même identique. Ce qui fait basculer de l'un à l'autre, c'est la connotation : la situation sera de mixité ou de promiscuité selon que l'assemblage d'éléments différents sera considéré (voire vécu) comme harmonieux ou désagréable. En ce qui concerne la promiscuité, le dictionnaire se réfère au voisinage. Cela ne semble pas étonnant : bien des ménages s'efforcent, quitte à développer pour cela des trésors d'astuces, à vivre parmi leurs semblables, et le voisinage est souvent considéré comme étant source de mal être.

Ainsi, dans la Comédie humaine², Balzac regrette le manque d'intimité des maisons parisiennes « *A Paris, à moins d'habiter un hôtel à soi, sis entre cour et jardin, toutes les existences sont accouplées. A chaque étage d'une maison, un ménage trouve dans la maison située en face un autre ménage. Chacun plonge à volonté ses regards chez le voisin. Il existe une servitude d'observation mutuelle, un droit de visite commun auxquels nul ne peut se soustraire. [...] L'observation ne s'endort jamais, tandis que la prudence a ses moments d'oubli. [...] Oh, la sainte vie privée, où est elle ? Paris est une ville qui se montre quasi nue à toute heure. Pour qu'une existence y ait de la pudeur, elle doit posséder cent mille francs de rente. Les vertus y sont plus chères que les vices.* » La ville, ce lieu auquel chaque époque attribue des malédictions particulières est donc, de par sa promiscuité, source de vice sous la plume de Balzac, lequel fait ici écho à un sentiment courant, car cette œuvre a la prétention et l'objectif de rendre compte de son époque. Mais les sentiments contradictoires autour de la ville n'en sont pas à une contradiction près, comme en témoigne le lexique : simultanément « civilité », mot dont « politesse » est un terme alternatif pas tout à fait synonymique et un peu plus tardif, est un mot qui vient de « cité » et qui a été développé d'abord en Italie où il « convient aux citoyens des républiques citadines indépendantes³ ». « Civilité » remplace en partie – et pour cause – le terme médiéval « courtoisie » dont les consonances ou résonances avec le mot « cour » ne sont plus au goût du jour.

¹Le Robert

²Œuvre composée d'environ quatre-vingt-quinze romans, intitulée d'abord « *Etudes Sociales* », elle prend en 1841 le titre de « *Comédie humaine* ». Elle rend compte de la société française de son époque et débusque les « principes naturels » qui, selon son hypothèse, régissent les sociétés humaines.

³ Voir à ce propos Peter Burque, *les langages de la politesse*, Revue Terrain 33, septembre 99, pp. 111-126

Si nous nous en tenons à la définition du dictionnaire, la densité se transforme en promiscuité devenant insupportable quand elle *assemble des individus très différents* qui se trouvent contraints à des voisinages non seulement *nombreux* mais aussi *désagréables*. C'est d'ailleurs la teneur de certains glissements rhétoriques dont la controverse sur les bruits et les odeurs est un exemple.

La non-acceptation de la ville comme mixte ne vient pas de nulle part : elle traverse un millénaire, et s'avère indépendante des multiples régimes politiques qui se sont succédés depuis le Moyen-Âge.

Cet ensemble de contradictions vient du désir impossible de concilier deux valeurs qui s'excluent mutuellement : avoir à la fois une ville lieux d'échanges, de brassage, de relations, et une ville sous contrôle à laquelle puisse être imprimée une idéologie et une morale, vraisemblablement l'idéologie et la morale dominantes. Plus grave encore, cette même idéologie ne se reconnaît parfois pas et produit de la contradiction entre les discours et les actes, ou des discours contradictoires entre eux, voire intrinsèquement contradictoires.

Neuf ans après la Loi d'Orientation pour la Ville (LOV) de 1991⁴, le volet habitat de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)⁵ en reprend dans les mêmes termes les constats et les objectifs : « *Il n'y aura pas de mixité sociale et urbaine ni d'équilibre social de l'habitat sans la réalisation de logements sociaux là où il y en a peu ou pas du tout*.⁶ »

LOV et SRU s'accordent à prôner la mixité sociale comme nécessaire au bien de la République et à l'équilibre des villes. En fait, on peut craindre qu'il s'agisse essentiellement d'un rééquilibrage de la position des problèmes, tant au sens logique que géographique : répondre, bien sûr, au problème des banlieues « *dont les maux menacent l'équilibre des villes qu'elles bordent*.⁷ [sic !] » mais aussi par là même protéger les villes. De cet objectif de mixité sociale – nulle part défini – le logement social est allégué comme moyen privilégié : il s'agit de répartir les divers types d'habitat au sein d'une même commune et d'opérer un rééquilibrage du logement social sur les agglomérations.

Selon Jocelyne Dubois Maury (1998 : 231), ces deux lois participent « *à un nouveau corpus juridique qui traduit un changement de stratégie dans le domaine du logement. Celui-ci, après avoir été fondé sur des simples incitations ou aides financières devient un objet majeur des politiques publiques urbaines en quête d'une plus grande mixité sociale*. » Mais si l'État veut construire du logement social, il se confronte de son propre aveu à « *un système dans lequel certaines communes peuvent continuer à refuser des logements sociaux*.⁸ » Et cela, de manière apparemment paradoxale, malgré l'instauration de lois de plus en plus coercitives.

D'où notre question quant à la représentation de cette mixité comme qualité de vie et/ou cadre de vie, pour les villes qui y seront soumises et pour les acteurs chargés de la créer. La coercitivité croissante des lois est-elle due, comme on peut le supposer, à une résistance locale à leur mise en application ? Dans cette hypothèse, selon quelles modalités peut bien s'opérer cet échappement au dispositif législatif en vigueur ? Et plus profondément encore : si les acteurs concernés inscrivent leur action dans le « hors-la-loi » ou à ses limites, ne doit-on pas supposer une divergence radicale quant aux représentations qui sous-tendent le volontarisme de l'État et les stratégies mises en place par les acteurs des villes concernées ? La loi est un cadre, qui n'est pas applicable sans l'accord, l'agrément, de ceux qui y sont soumis. Il est impossible de faire de la mixité sans l'adhésion des acteurs.

⁴ Loi d'orientation pour la ville : Loi 91-662 du 13 juillet 1991

⁵ Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, publiée JO du 14 décembre 2000

⁶ Loi SRU, exposé des motifs

⁷ discours de présentation, par M. Juppé, du Pacte de Relance pour la Ville : loi intermédiaire entre LOV et SRU

⁸ Loi SRU, exposé des motifs

Quand nous analysons une loi qui prône la mixité comme un devoir de solidarité nationale et constatons que dans le passage de LOV à SRU, ce qui émerge essentiellement c'est que la coercition de la première est renforcée dans la seconde. Il ne nous semble pas impropre d'inférer que si le législateur devient plus coercitif, cela signifie que la loi antérieure ne l'était pas suffisamment, et que son application n'atteignait pas son but. Il serait ainsi probable qu'il y ait discordance entre les attentes du législateur et celles des municipalités chargées à la fois des attentes de leurs électeurs et de l'avenir de leurs villes, comme l'analyse ci-après tente de le montrer.

L'analyse de contenu de l'allocution de Jean-Claude Gayssot

La discordance entre la volonté du législateur et celle des acteurs est omniprésente et prouvée par la nécessité de durcissement de la loi. Nous l'avons dit de façon liminaire, le renforcement du caractère coercitif des lois permettait de s'en douter *a priori*. La question qui se pose alors de manière pressante est celle des motivations : *pourquoi* cette insistance, voire cet acharnement à vouloir imposer par voie législative une conception de l'urbain qui ne recueille, à dire le moins, aucun assentiment de la part des acteurs de terrain ? L'allocution de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, sur le projet de loi SRU à l'Assemblée nationale le 8 mars 2000 semble ici une référence incontournable : c'est le texte *fondateur*, celui qui symboliquement ouvre sur les débats parlementaires et en constitue le « fond de monde » :

Mesdames et Messieurs les députés, permettez-moi un dernier mot. Chacune et chacun d'entre vous a pu mesurer la cohérence et la densité des propositions qu'il [le projet SRU] contient et qui vous sont faites au nom du gouvernement. Pour autant, j'ai bien conscience qu'il est encore perfectible. Je souhaite pour ma part que le débat qui va s'engager prolonge par sa richesse celui qui l'a précédé et a contribué à son élaboration. Je serai donc très attentif à toute suggestion constructive visant à en approfondir la démarche et à en développer le contenu.

Pointons dans ce texte toutes les occurrences renvoyant à la ville et à l'urbain, en notant au passage que la rhétorique inhérente au genre semble interdire trop de formulations négatives ou interrogatives. Nous sommes dans l'ordre de l'affirmation, et ce qui s'affirme de la ville est soit explicite, noté (ex) dans la liste ci-dessous (par exemple « *les distances parcourues par les citadins ne cessent d'augmenter* ») soit implicite noté (im) (par exemple « *il ne s'agit pas d'écraser mais de répondre aux aspirations fondamentales de nos concitoyens qui veulent une ville mieux équilibrée, plus sûre, moins polluée, moins anonyme* » : ce qui permet de penser qu'au présent, la ville est déséquilibrée, peu sûre, polluée, anonyme). Pour le corpus d'analyse, nous avons réuni l'ensemble des qualificatifs implicites et explicites, et ce n'est pas ici le lieu de souligner que *l'analyse de l'implicite*, malgré des difficultés méthodologiques magistralement explorées par C. Kerbrat-Orecchioni (1980, 1986) et bien synthétisées par L. Bardin (1998), est un outil pleinement adéquat à notre propos. Le résultat est surprenant : 65 occurrences de qualificatifs négatifs dont deux seulement répétés une fois. En somme, une liste de 63 caractérisations négatives de la ville, *toutes distinctes*. Il n'y a donc pas là recours au procédé rhétorique classique de l'anaphore, qui martèle sans cesse les mêmes mots ; ce que l'abondance du lexique redouble, c'est bel et bien l'abondance des représentations négatives. Face à cette pléthore, 9 occurrences positives seulement. Encore sont-elles de fiabilité fragile, et dans un contexte qui semble manquer de conviction. Voici la liste exhaustive.

qualificatifs de « ville »

- (ex) la vie deviendra de plus en plus dure
- (ex) éparpillement anarchique
- (ex) mitage
- (ex) invasion (gagnera la vie rurale elle-même)
- (ex) gâcher (gâchera la vie rurale elle-même)
- (ex) inégalités
- (ex) éclatement (2 occurrences)
- (ex) étalement (2 occurrences)
- (ex) ségrégation de résidences
- (ex) pollution
- (ex) nuisances
- (ex) équilibre menacé
- (ex) ségrégation urbaine
- (ex) injustice sociale
- (ex) des quartiers se sont paupérisés
- (ex) des quartiers se sont dégradés
- (ex) déchirures
- (im) inégalités
- (im) déchirures du tissu social
- (im) blessures de l'exclusion
- (im) sordide
- (im) marchands de sommeil
- (im) marchands de misère
- (im) sentiment d'abandon
- (im) gâchis
- (im) incohérences
- (im) vie sans qualité de la vie (je dis bien qualité de la vie (en ville))
- (im) développement incohérent
- (im) développement inmaîtrisé
- (im) ville tentaculaire
- (im) métropolis rongeuse
- (im) métropolis massifiante
- (im) insuffisamment équilibrée
- (im) insuffisamment sûre
- (im) polluée
- (im) anonyme
- (im) marquée par des ségrégations sociales
- (im) marquée par des ségrégations spatiales
- (im) lieu de non-urbanité
- (im) pas solidaire
- (im) injuste
- (im) inéquitable
- (im) laide

- (im) hypertrophie anarchique (région parisienne)
- (im) urgence
- (im) dynamiques spatiales avec effets pervers
- (im) déséquilibré
- (im) peu durable
- (im) menace du pacte républicain (par l'injustice sociale)
- (im) asphyxie
- (im) congestion
- (im) non ouverte (la ville de demain sera ...)
- (im) non accessible (la ville de demain sera ...)
- (im) non humaine (la ville de demain sera ...)
- (im) non solidaire (*la ville de demain sera solidaire ...*)
- (im) peu (ou pas) de respect (*évoluer vers plus de respect*)
- (im) peu (ou pas) de justice(*évoluer vers plus de justice*)
- (im) peu (ou pas) d'égalité (*évoluer vers plus d'égalité*)
- (im) peu (ou pas) de dignité (*évoluer vers plus de dignité*)

qualificatifs d'« urbain »

- (ph. interrogative) surconcentration
- (ph. interrogative) densification
- (ph. interrogative) encore plus massive
- (ph. interrogative) encore plus invivable

Qualificatifs positifs de « ville »

- (im) aimée par les citoyens (contrairement à ce que se dit souvent)
- (ex) lieu d'échange (depuis ses origines)
- (ex) lieu du rythme (depuis ses origines)
- (ex) lieu de la mobilité(depuis ses origines)
- (ex) lieu de l'invention de la démocratie (depuis ses origines)
- (ex) espace des avant gardes (depuis ses origines)
- (ex) cœur de la vie sociale (depuis ses origines)
- (ex) les centre-villes se sont embellis

•(ex) espoirs

Est-il vraiment besoin de rentrer dans les arcanes d'une étude sémantico-structurale de ce corpus ? La climatique globale qui s'y manifeste nous semble très directement perceptible à simple lecture, et l'extraordinaire prévalence des formulations négatives nous laisse un peu abasourdis : sans que la personnalité du rapporteur (Claude Gayssot) ait évidemment à entrer en ligne de compte, le paradoxe n'est pas mince, qui profile un tel projet de loi sur un horizon aussi noir. Ici, la ville s'annonce massivement comme profondément négative, détestable, dangereuse voire diabolique. Mais nous pouvons affiner. Focalisons-nous sur les rares formulations positives :

« Il [ce projet de loi] a l'ambition surtout de favoriser une approche différente non seulement de la ville, mais de la qualité de la vie en ville. Je dis bien la qualité de la vie en ville. »

Le discours est ici particulièrement éclairant. L'association de la ville à une qualité de vie risque de paraître tellement saugrenue, que l'orateur éprouve le besoin de la marteler par une répétition phatique. C'est que cette qualité de la vie en ville ne coule pas de source, elle n'est pas une notion de sens commun :

« [...] des idées fortes se sont dégagées. Elles ont constitué un socle pour notre réflexion. Elles montrent que contrairement à ce qui se dit souvent [souligné par nous], les citoyens aiment la ville, leur ville. »

Puis enfin ce passage (porteur de sept des neuf occurrences positives du texte) qui mérite qu'on s'y attarde :

« Car depuis ses origines, la ville a été le lieu de l'échange et de la rencontre des autres ; celui du rythme et de la mobilité, celui où s'inventa et s'expérimentera la démocratie. L'expérience le montre également, la ville a toujours anticipé le cours des choses. Elle a été l'espace des avant-gardes en tous domaines, et ce qui bat et palpète dans ses veines profondes n'est pas à la marge de la vie sociale mais en son cœur même. C'est bien pourquoi, il importe aujourd'hui d'entendre ce qu'elle exprime dans ses déchirures comme dans ses espoirs. »

L'ancrage fondateur du projet est finalement, de manière profondément paradoxale, construit sur une triple absence : absence de réalité contemporaine puisque le renvoi s'opère clairement vers la dimension quasi-mythique de l'Athènes de Périclès, sinon d'une quelconque Jérusalem céleste ; absence de conformité de l'existant, même après deux bons millénaires, au souverain bien défini par cette cité mythique (ce qui se dit au présent, c'est la déchirure) ; absence enfin du présent tout court, puisque ce souverain bien ne s'exprime que sur le registre de l'*espoir*, donc de l'à-venir, donc du non-advenu.

À première vue, étrange socle pour une loi sur la ville. Mais est-il finalement si étrange ? Ce qui se dégage fondamentalement du discours, c'est une *homogénéité* de représentations sur la ville, qui va du législateur à des innombrables diatribes municipales. Un survol rapide montre que ce faisceau représentatif traverse la majeure partie de l'histoire occidentale. Au Moyen âge déjà, la ville est considérée comme le lieu du démon, des vices, de la débauche, un lieu qui de surcroît fait face aux pouvoirs à sa manière, et les affronte. Comme le dit très justement Bernard Marchand (2001) parlant de la peur du changement, *« La grande ville est le lieu privilégié des innovations, qu'il s'agisse de libération des mœurs, de révolution politique, d'innovation technique, de transformation des coutumes, de changement des modes »*. Elle

continue à travers les siècles à susciter la peur, voire la haine. Et à produire tout court : de l'argent, du pouvoir, de la révolte, du brassage, de l'incontrôlé. Soit *exactement* ce social que le discours encense quand il est mythique – la démocratie d'Athènes – et exécère quand il se manifeste au présent avec sa charge d'impondérable et de liberté. La loi cherche à réglementer ce social, à lui assigner un chemin contrôlable. Cette dualité (pour ne pas dire duplicité) de l'espace des représentations, le discours qui s'exprime par la bouche de Jean-Claude Gayssot en est le calque exact, nous pensons l'avoir montré. Mais il est clair également que dans l'analyse de son contenu, l'approche linguistique retenue dans ce qui précède trouve ici sa limite, butant sur l'écartèlement entre deux ordres de significations aussi radicalement distincts. L'exploration de cette béance, si elle doit nous retenir plus avant, doit en bonne méthode changer d'outil, et pour cela une réflexion d'ordre philosophique paraît requise.

Nous avons vu que le projet SRU était fondé sur du mythique, ou de l'absence : les seules caractérisations positives, groupées dans un passage unique, s'organisent sur du virtuel idéalisé, donc non topique ; soit une ville qui n'est plus là, soit une ville qui n'est pas encore là. Mais il y a plus grave, car on montre sans peine que c'est une ville qui non seulement ne peut pas être là, mais qui en outre ne pourra *jamais* être là, ni en fait ni en droit. Ni en fait (cf. ce que nous avons évoqué plus haut comme constellation de représentations négatives venant structurer la peur de la ville), mais pas en droit non plus, et ce de manière beaucoup plus essentielle : la cité idéale à laquelle renvoie la loi SRU, qu'elle allègue et relègue dialectiquement, est philosophiquement inconséquente en tant que logiquement absurde. Ainsi en va-t-il de toute injonction comminatoire à la spontanéité. L'invocation utopiste d'une cité idéale qui serait le lieu d'un jaillissement créatif par la mixité, la vie et le brassage social, le mouvement, la démocratie, le rythme, l'invention, l'avant-garde, l'échange, la mobilité, *mais tout cela fermement encadré par la loi*, s'autodétruit sitôt qu'énoncée. Le confinement de cet éden urbain à la strate du mythique, du jamais-ici-présent, n'est donc pas contingent : c'en est le lieu logiquement nécessaire. *A contrario*, si ce qu'on privilégie est de l'ordre du réel et non plus du vœu pieux, alors la cité idéale telle qu'explicitement voulue par SRU, et implicitement par Gayssot s'évanouit en fumée. Conceptuellement inconsistante en tant qu'auto-contradictoire, elle ne peut être atteinte : elle n'existe pas.

BIBLIOGRAPHIE

- BARDIN L., 1998, *L'analyse de contenu*. Paris, PUF/Le psychologue.
- DUBOIS-MAURY J., 1998, "Mixité de l'habitat, document d'urbanisme et stratégies locales." in *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La découverte.
- KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *De la subjectivité dans le langage*. Paris, Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, 1986, *L'implicite*. Paris, Colin.
- MARCHAND B., 2001, "La haine de la ville : « Paris et le désert français » de Jean-François Gravier.", *L'information géographique*, 653.
- RUDDER-PAURD V., 1991, "La tolérance s'arrête au seuil" in *Les cahiers de l'habitat*, n° 15, octobre 1991.